

Table des matières

<i>Vue d'ensemble</i>	2
<i>L'approche de la prévention ciblée de la violence et du terrorisme fondée sur la santé publique</i>	3
<i>Stratégies et capacités TVTP de l'État</i>	4
Contexte	4
Composants essentiels	4
Mise en place de structures de gouvernance	4
Formation d'une équipe du PTVT	5
Identifier la mission, les buts, les objectifs et l'audience	5
Rédaction de la stratégie du TVTP de l'État.....	6
Développer des métriques.....	6
Organiser un séminaire sur la stratégie du TVTP à l'échelle de l'État	6
Équipes d'évaluation et de gestion des menaces comportementales	7
Une approche multidisciplinaire	7
Définir les mécanismes de partage de l'information	8
Protection de la vie privée, des droits civils et des libertés civiles	8
Préciser la terminologie	9
La formation	9
Relations avec les services de support	9
Faire participer les parties prenantes	9
<i>Exemples de stratégies nationales de TVTP</i>	11
Stratégie de prévention de la violence ciblée de l'État de New York 2023	11
Stratégie de prévention de la violence ciblée de l'Illinois, enseignement primaire et secondaire et enseignement supérieur	11
Stratégie de prévention de la violence ciblée d'Hawaï 2022	12
Conclusion	13
Ressources complémentaires	13

L'approche de la prévention ciblée de la violence et du terrorisme fondée sur la santé publique

Le Centre des programmes et partenariats de prévention (CP3) du ministère de la sécurité intérieure (DHS) soutient la capacité du ministère à prévenir le terrorisme et la violence ciblée, dans le respect de la protection de la vie privée, des droits civils et des libertés civiles, ainsi que des autres lois applicables. Par l'intermédiaire du CP3, le ministère a adopté une approche globale de la société pour prévenir toutes les formes d'extrémisme violent, de violence ciblée et de terrorisme. Il s'agit de favoriser la confiance, d'établir des partenariats et de promouvoir la collaboration entre tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Une stratégie nationale de TVTP promeut les meilleures pratiques de santé publique afin d'élargir le champ de la prévention.

Pour élaborer son modèle de prévention, le DHS s'inspire des principes de prévention de la violence énoncés par les [Centers for Disease Control](#) (CDC, 2021). L'un de ces principes est l'efficacité des efforts de prévention menés au niveau local, qui mettent en relation les acteurs de la communauté avec les individus afin de leur apporter une aide avant qu'ils n'adoptent un comportement criminel ou violent. Guidé par ce principe, le DHS donne la priorité au soutien des initiatives étatiques et locales visant à mettre en place et à renforcer les efforts de prévention par le biais d'une approche

fondée sur la santé publique.

Une stratégie nationale de TVTP fondée sur une approche de santé publique vise à atténuer les facteurs de risque avant que les individus ne commettent des actes violents et à renforcer les facteurs de protection afin de réduire la probabilité de résultats négatifs. Cette approche met l'accent sur la santé, la sécurité et le bien-être de populations entières.

En s'appuyant sur l'accent mis par la santé publique sur les efforts et les partenariats multidisciplinaires et communautaires, une stratégie de TVTP au niveau de l'État:

- Met en place un réseau de programmes de prévention afin de soutenir les efforts proactifs à long terme et de réduire les cas de violence et de terrorisme ciblés.
- Plaide en faveur des meilleures pratiques en matière de santé publique afin d'élargir la portée des initiatives de prévention.
- Sauvegarde de la sécurité publique et de la santé des individus et des communautés.
- Renforce les facteurs de protection et la capacité de l'État à atténuer les risques liés à la violence ciblée et au terrorisme.
- Fournit des orientations, une gouvernance et une structure efficaces, adaptées au paysage distinct des menaces et à l'optimisation des ressources de l'État.
- Elle implique l'engagement, la coopération et le leadership de nombreux secteurs, notamment la santé publique, l'éducation, la justice, l'application de la loi, les soins de santé, les services sociaux et le gouvernement.

Définitions

Violence ciblée : Le CP3 définit la violence ciblée comme une activité impliquant des actes dangereux pour la vie humaine qui sont en violation des lois pénales des États-Unis ou de tout autre État et qui impliquent un certain degré de planification et une cible pré-identifiée, y compris un ou plusieurs individus sur la base de traits d'identité réels ou perçus ou de l'appartenance à un groupe.

Le terrorisme : Le ministère de la sécurité intérieure définit le terrorisme comme toute activité impliquant un acte criminel illégal dangereux pour la vie humaine ou potentiellement destructeur d'infrastructures critiques ou de ressources clés

- Semble avoir pour but d'intimider, de contraindre ou d'avoir un impact sur une population plus large que la ou les cibles de l'acte immédiat ou de faire de la publicité pour l'auteur de l'acte ou ses griefs ; et
- Se produit dans la juridiction territoriale des États-Unis et exclut les actes de violence interpersonnelle, les crimes de rue ou liés à des gangs, les crimes violents perpétrés par des syndicats du crime organisé ou des organisations similaires, ou les crimes motivés par des considérations financières.crimes.

Stratégies et capacités TVTP de l'État

Contexte

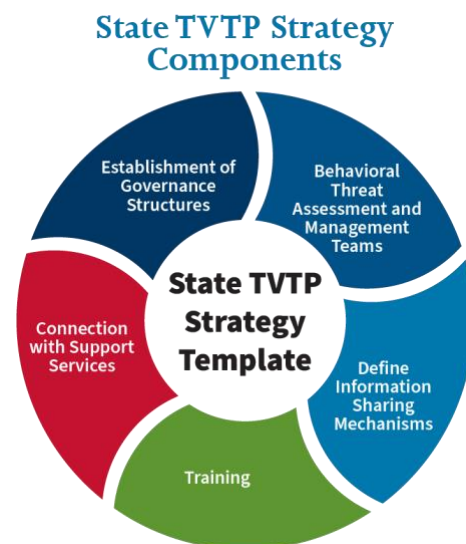
Les États jouent un rôle crucial dans le soutien et l'extension des interventions prometteuses en partageant les ressources, en favorisant les relations par le biais de programmes locaux et nationaux, et en fournissant une formation et une assistance technique aux efforts locaux qui en ont besoin. L'approche pilotée par l'État favorise la coordination avec les entités gouvernementales locales, les organisations à but non lucratif et le secteur privé. Une stratégie de TVTP au niveau de l'État favorise l'intégration des parties prenantes dans toutes les disciplines en attribuant des rôles et des responsabilités tout en encourageant l'action collective.

Composants essentiels

Les éléments essentiels de la stratégie du TVTP de l'État comprennent la mise en place de structures de gouvernance, d'équipes d'évaluation et de gestion des menaces comportementales (BTAM), la définition de mécanismes de partage de l'information, la formation et la mise en relation avec des prestataires de services d'appui. Chaque élément est décrit plus en détail dans les sections suivantes.

Mise en place de structures de gouvernance

Une stratégie nationale de TVTP devrait promouvoir la formation de structures de gouvernance qui définissent et soutiennent la stratégie. Une structure de gouvernance efficace doit comprendre des représentants des principales parties prenantes et servir de mécanisme de coordination et de collaboration entre les agences. Ces structures sont essentielles pour clarifier les rôles et les responsabilités des agences de l'État, des gouvernements locaux et des organisations communautaires.



En se concentrant collectivement sur les efforts du TVTP, les structures de gouvernance peuvent prendre des décisions stratégiques concernant l'orientation des politiques et l'affectation des ressources.

Les fonctionnaires de l'État sont encouragés à mettre en œuvre des pratiques nationales pour un leadership responsable et à normaliser les efforts de prévention lors de la mise en place de structures de gouvernance. Dans l'idéal, il s'agit de nommer un groupe multidisciplinaire et multijuridictionnel de parties prenantes publiques et privées, administré par les agences de l'État, pour développer les éléments de base du programme TVTP.

Formation d'une équipe du PTVT

La première étape de la création d'une stratégie nationale de TVTP consiste à établir une structure de gouvernance (un groupe de travail, un comité directeur, un comité consultatif ou une équipe spéciale). Le CP3 peut aider à sensibiliser les dirigeants de l'État et à organiser les agences pour aider à former la structure de gouvernance. La deuxième étape consiste à identifier et à déterminer les rôles et les responsabilités des agences de l'État, y compris l'agence ou les agences de l'État qui seront chargées de l'administration, de la communication, des archives et de la logistique. Une fois l'équipe TVTP de l'État constituée et les rôles définis, l'État doit déterminer comment il financera les efforts du TVTP à court et à long terme.

Identifier la mission, les buts, les objectifs et l'audience

Une fois la structure de gouvernance établie, l'État doit définir sa mission, ses buts, ses objectifs et son public cible afin d'élaborer sa stratégie de manière efficace. Il est essentiel de dresser un inventaire des ressources existantes en matière de résilience des communautés et de prévention de la violence, tant au niveau de l'État qu'au niveau régional. Ces ressources favorisent les facteurs de protection contre le risque de violence et peuvent être renforcées par les objectifs de la stratégie du TVTP, par exemple en investissant dans l'amélioration du partage de l'information. Elles permettent également d'identifier les publics clés que la stratégie devrait intégrer en tant que partenaires.

L'équipe de gouvernance doit également déterminer comment elle identifiera et évaluera les facteurs de risque communautaires et individuels spécifiques que la stratégie de l'État visera à traiter. Les facteurs de risque communautaires peuvent inclure la ségrégation, les tensions économiques et les changements démographiques, tandis que les facteurs de risque individuels peuvent inclure l'isolement social, le manque d'accès aux ressources de santé mentale, de faibles perspectives économiques ou un sentiment de perte de sens ou d'importance. Les programmes visant à atténuer les facteurs de risque au niveau individuel et communautaire auront des objectifs différents, nécessiteront des ensembles de partenaires différents et ne seront peut-être pas uniformes dans l'ensemble de l'État. La collaboration avec les agences et les experts concernés est essentielle pour mener des évaluations à l'échelle de l'État et développer des évaluations ciblées des besoins en matière de violence pour les différentes zones géographiques de l'État.

Une fois la mission, les buts et les objectifs identifiés, il convient d'examiner les paramètres et la portée de la stratégie. Les questions directrices permettant d'établir les paramètres et la portée sont les suivantes:

- Où les autorités locales et nationales peuvent-elles apporter leur aide ?
- Où faut-il éviter d'intervenir ?
- Quelles sont les questions qui peuvent être traitées par des entités non gouvernementales ou des dirigeants communautaires ?
- Quelles sont les questions qui dépassent le cadre de la stratégie ?
- Quand et comment le public doit-il solliciter le soutien des autorités locales ?
- En quoi la nouvelle stratégie diffère-t-elle ou complète-t-elle les stratégies existantes, telles que les stratégies de l'État en matière de santé publique, de sécurité intérieure, de sécurité publique ou de réduction de la violence ?

Rédaction de la stratégie du TVTP de l'État

La dernière étape de l'élaboration de la stratégie du TVTP de l'État consiste à synthétiser les informations recueillies pour élaborer un plan cohérent. L'équipe doit coordonner le processus de rédaction avec les dirigeants de l'État, tels que le bureau du gouverneur. Une fois approuvée, la stratégie peut être distribuée pour être mise en œuvre dans tout l'État. Les États devraient également afficher publiquement leur stratégie afin de partager leurs efforts et d'encourager la transparence dans leur travail.

Développer des métriques

Les gouvernements des États auront besoin de mesures complètes des performances et des résultats pour évaluer leur stratégie. L'équipe stratégique du TVTP de l'État doit identifier les parties prenantes susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre d'évaluation au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. En envisageant l'évaluation du programme dès le début du processus de planification, l'État identifiera les indicateurs de performance clés dont il a besoin pour évaluer la mise en œuvre et l'efficacité, ce qui permettra une amélioration continue au fil du temps. Une tierce partie neutre, telle qu'un établissement d'enseignement supérieur, peut fournir à l'État une expertise en matière de mesure et d'évaluation (M&E) (par exemple, outils d'évaluation, experts en la matière, temps). L'équipe du TVTP doit veiller à ce que les évaluateurs tiers utilisent des mesures scientifiques et évitent de jouer un rôle dans la mise en œuvre afin d'éviter toute partialité.

La NGA (2022) a élaboré [key performance indicators](#) (NGA, 2024) pour suivre les progrès d'un programme global de lutte contre la violence ciblée et le terrorisme. Ces ressources, qui comprennent des exemples de mesures d'extrants, de résultats et d'impact, peuvent être adaptées à une grande variété de programmes et d'activités entrepris dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de TVTP à l'échelle de l'État. L'équipe chargée du programme devrait inclure ces ressources dès les premières phases de développement afin de favoriser l'apprentissage et l'amélioration tout au long du cycle de vie de la stratégie.

Organiser un séminaire sur la stratégie du TVTP à l'échelle de l'État

Un atelier TVTP à l'échelle de l'État permet d'identifier les lacunes, les opportunités et les programmes afin d'optimiser les efforts du TVTP. L'atelier permet aux participants d'examiner les ressources et les stratégies. Les objectifs de l'atelier comprennent l'identification d'une équipe de rédaction de base et des dates cibles pour les objectifs ultérieurs. Les participants peuvent être :

- Conseiller en sécurité intérieure
- Départements d'État de la santé comportementale, de la santé publique et des services sociaux
- Programmes d'intervention en cas de crise, lignes téléphoniques d'urgence, etc.
- Éducation
- Application de la loi
- Centres de sécurité scolaire
- Tribunaux (appareil judiciaire, agences de justice pour mineurs)
- Organisations non gouvernementales, groupes d'affinité et leaders communautaires

L'équipe du TVTP doit organiser un séminaire stratégique sur le TVTP à l'échelle de l'État afin de solliciter l'avis des communautés et des parties prenantes et de déterminer 1) les meilleures approches pour le TVTP dans le cadre des efforts nationaux et régionaux et 2) la manière d'intégrer les efforts de prévention existants. Cet événement devrait également consulter des représentants des localités de tout l'État, y compris des communautés religieuses et confessionnelles, ainsi que divers professionnels dans des domaines tels que l'enseignement supérieur, la santé publique et l'application de la loi, ainsi que des personnes et des organisations susceptibles de s'opposer au TVTP. Le séminaire stratégique doit permettre une communication multilingue et solliciter l'avis d'experts externes en matière de TVTP. Le CP3 peut aider les États à organiser des séminaires sur le TVTP par l'intermédiaire de partenaires pluridisciplinaires.

Équipes d'évaluation et de gestion des menaces comportementales



Parallèlement à la mise en place d'une structure de gouvernance, l'équipe du TVTP de l'État doit identifier d'autres composantes essentielles de la stratégie. L'une des caractéristiques communes à plusieurs stratégies nationales de TVTP est l'intégration d'équipes d'évaluation et de gestion des menaces comportementales (BTAM) formées et dotées de ressources suffisantes. Les équipes d'évaluation et de gestion des menaces comportementales prennent des mesures proactives et protectrices pour identifier, évaluer et gérer les menaces potentielles. Si un individu présente des comportements menaçants ou inquiétants, l'équipe d'évaluation et de gestion des menaces recueille des informations pour déterminer si l'individu présente un risque de préjudice, puis identifie les interventions, les ressources et les systèmes de support appropriés pour gérer ce risque. Les modèles BTAM sont utilisés dans les écoles, sur les lieux de travail et dans les communautés.

Les BTAM sont plus efficaces en tant qu'équipe multidisciplinaire composée de représentants de diverses professions et de divers contextes. Il peut s'agir d'administrateurs, de prestataires de services sociaux et de santé comportementale, de chefs religieux, de personnel médical et de professionnels des forces de l'ordre ayant reçu une formation à l'évaluation des risques et des menaces. Les États, les communautés, les lieux de travail et les écoles ont mis au point des mécanismes formels pour intégrer les capacités d'évaluation et de gestion des menaces dans la planification de la sécurité publique. L'équipe du TVTP de l'État doit déterminer comment les BTAM peuvent soutenir les buts et objectifs de la stratégie, ainsi que les ressources nécessaires à la formation, à la gestion et à l'évaluation de l'équipe BTAM. La CP3 peut aider les États à intégrer les équipes BTAM dans leurs efforts holistiques de prévention de la violence en partageant la recherche, les opportunités de formation et les meilleures pratiques des réseaux professionnels.

Une approche multidisciplinaire

L'un des principes fondamentaux du BTAM est son approche centrée sur la communauté. Les équipes pluridisciplinaires incarnent cette approche, car elles illustrent la responsabilité collective d'une communauté dans la résolution du problème complexe de la violence ciblée. Ces équipes reconnaissent que la prévention de la violence nécessite un effort de collaboration qui transcende l'expertise individuelle. Elles comblent le fossé entre les différents secteurs, en rassemblant les connaissances, les ressources et les points de vue nécessaires pour créer une communauté plus sûre et plus résiliente. L'implication de multiples parties prenantes, notamment les forces de l'ordre, les fonctionnaires, les professionnels de la santé mentale, les conseillers en toxicomanie, les éducateurs, les employeurs, les juges, les agents de libération conditionnelle et les organisations communautaires, garantit que tout le monde favorise un environnement sûr. Grâce à la collaboration, à l'alignement et à l'engagement commun de préserver le bien-être des individus et des communautés, ces équipes représentent une puissante force de changement dans la prévention de la violence.

Définir les mécanismes de partage de l'information

La nature multidisciplinaire du TVTP exige que les informations soient communiquées entre les secteurs public et privé, les bureaucraties au niveau de l'État et les professionnels de différentes disciplines. En raison des différences de jargon professionnel, de normes culturelles et de lois susceptibles de limiter le partage d'informations, l'équipe du TVTP doit créer des mécanismes de partage d'informations conçus pour soutenir la stratégie du TVTP de l'État tout en protégeant la vie privée, les droits civils et les libertés civiles.

Par exemple, les équipes d'évaluation et de gestion des menaces comportementales au niveau du comté devront disposer d'un moyen de recevoir, de partager et de protéger les informations en partenariat avec les écoles, les prestataires de services sociaux, les membres de la famille, les cliniciens, les employeurs ou d'autres organisations communautaires. Un clinicien qui accepte un signalement devra savoir comment et quand avertir les professionnels de la sécurité publique s'il pense qu'un acte de violence ciblée est imminent. Un agent de probation ou de libération conditionnelle peut avoir besoin de partager des informations avec des prestataires de services et des employeurs pour faciliter la réadaptation d'un individu et sa réintégration dans la communauté. Les programmes de prévention doivent également être en mesure de partager largement les meilleures pratiques et les enseignements tirés afin de garantir l'adoption généralisée de programmes efficaces, dans le respect de la protection de la vie privée, des droits civils et des libertés civiles.

Protection de la vie privée, des droits civils et des libertés civiles

Les droits civils, les libertés civiles et la protection de la vie privée sont au premier plan de toute stratégie nationale de TVTP.

La protection de la vie privée, des droits civils et des libertés civiles (P/CRCL) doit être au premier plan de toute stratégie nationale de TVTP. L'équipe TVTP doit s'assurer que la stratégie protège et promeut activement la P/CRCL par le biais de politiques ou de garanties. L'équipe doit également collaborer avec les conseillers juridiques du gouverneur et des agences partenaires, et notamment consulter les responsables de la protection de la vie privée et les politiques des centres de fusion

locaux, afin de mettre en œuvre des garanties universelles dans toutes les politiques et tous les programmes des agences concernant les programmes du TVTP. Cette collaboration devrait permettre d'identifier des solutions à toute préoccupation (par exemple, en ce qui concerne la protection de la vie privée, les droits de la défense, le respect de la loi ou les procédures de protection des données).

Une composante essentielle de la protection du P/CRCL consiste à accroître la transparence de toutes les activités du TVTP, ce qui peut être réalisé en rendant publics des efforts tels que l'enregistrement et la publication des procès-verbaux des réunions, en fournissant une méthodologie pour la coordination des programmes de prévention et des partenariats (par exemple, les équipes BTAM), en créant une politique de P/CRCL à l'échelle de l'État ou de l'organisation, et en maintenant un site web qui détaille les activités de l'État, les ressources employées, les organisations et agences impliquées, et les mesures de protection actuellement en place. Le matériel de formation, les procédures de partage de l'information et les outils d'évaluation peuvent également être mis à la disposition du public afin que des experts indépendants puissent les examiner.

En outre, la stratégie du TVTP de l'État reconnaît qu'une approche multidisciplinaire de la santé publique impliquant des partenaires des secteurs de la santé, de la santé comportementale et de l'éducation doit également respecter les protections de la vie privée, telles que le Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA), le Family Educational Rights and Privacy (FERPA) et d'autres protections de la vie privée pertinentes au niveau fédéral, étatique et local. Le HIPAA et le FERPA contiennent tous deux des exemptions relatives aux menaces imminentes et aux questions de sécurité publique, conformément à l'objectif de la présente stratégie du TVTP.

La stratégie de l'État en matière de TVTP reconnaît qu'une approche multidisciplinaire de la santé publique impliquant des partenaires dans les domaines de la santé, de la santé comportementale et de l'éducation doit également respecter les protections de la vie privée.

Préciser la terminologie

Il est important, lors de l'élaboration d'une stratégie nationale de TVTP, de définir les termes susceptibles d'avoir une signification différente dans d'autres domaines disciplinaires. L'équipe chargée du programme doit tenir compte des lois et politiques existantes qui peuvent déjà fournir des définitions, notamment en examinant les lois fédérales et nationales sur le terrorisme et les crimes de haine. Une compréhension commune de la stratégie du TVTP grâce à un vocabulaire partagé contribuera à garantir l'unité d'action et de message public.

Termes communs à définir pour les équipes multidisciplinaires

- Police de proximité
- Résilience des communautés
- Lutte contre le terrorisme
- Déradicalisation
- Désengagement
- Démobilisation
- Extrémisme violent interne
- Crimes de haine
- Terrorisme d'origine intérieure
- Idéologie
- Interdiction
- Intervention
- Santé mentale
- Maladie mentale
- Non-criminel
- Prévention primordiale, primaire, secondaire et tertiaire
- Justice procédurale
- Évaluation de la menace
- Extrémisme violent
- Prévention de la violence

Source: Plan d'action des gouverneurs pour la prévention de la violence ciblée, National Governor's Association (Association nationale des gouverneurs)

La formation

Une stratégie nationale de TVTP permet d'étendre la formation à diverses professions, telles que les forces de l'ordre, les psychologues, les psychiatres, les travailleurs sociaux et le personnel des services d'urgence. Étant donné le degré variable de familiarité avec le TVTP selon les publics, une première étape dans l'évaluation de la formation qui pourrait être pertinente consiste à consulter le CP3. Il existe de nombreuses options pour soutenir les partenaires étatiques et locaux par le biais d'une formation fédérale sur le paysage des menaces et d'une formation spécialisée pour les BTAM, les initiatives de sécurité scolaire ou la prévention des fusillades actives. En outre, les États peuvent examiner les formations locales ou d'État disponibles pour compléter leur travail, telles que les programmes de sensibilisation du secteur privé, les formations sur la prévention du suicide ou de la violence entre partenaires intimes, ou les formations à l'intervention en cas de crise pour les premiers intervenants. Ces formations permettent aux membres de l'équipe du TVTP d'acquérir des connaissances et une compréhension communes. La formation peut également aider l'équipe du TVTP à identifier les lacunes en matière de connaissances qui pourraient nécessiter un soutien personnalisé. Le CP3 est bien placé pour aider les États à définir leurs besoins spécifiques en matière de formation.

Les ressources fédérales pertinentes soutenues par le DHS pour explorer les possibilités de formation et obtenir des informations supplémentaires sont les suivantes:

- Les **séances d'information sur la sensibilisation des communautés** permettent d'informer les communautés sur la manière de prévenir la violence ciblée et le terrorisme. Pour en savoir plus, visitez le site www.dhs.gov/cp3 ou pour demander une séance d'information, envoyez un courriel à CP3Field@hq.dhs.gov.
- Les **formations sur la gestion des urgences et les tireurs actifs** préparent les individus, les écoles, les lieux de travail et les communautés à planifier les situations d'urgence et à identifier les indicateurs comportementaux, à élaborer des plans d'action et à se remettre rapidement d'un incident impliquant un tireur actif. Pour en savoir plus, consultez les sites www.training.fema.gov et www.cisa.gov/active-shooter-preparedness.
- Le **Centre national d'évaluation des menaces** propose des formations sur l'évaluation des menaces et la prévention de la violence ciblée aux forces de l'ordre locales et nationales, aux écoles, aux universités, lieux de travail, et autres organisations ayant des responsabilités en

matière de sécurité publique. Contactez votre stratège régional en matière de sécurité intérieure à l'adresse suivante : NTAC-DSS@usss.dhs.gov

- Le Master Training Program du **National Threat Evaluation Reporting Office** certifie les partenaires fédéraux, étatiques, locaux, tribaux et territoriaux (F/SLTT) dans l'enseignement des techniques et des meilleures pratiques d'évaluation et de gestion des menaces comportementales (BTAM). Pour plus d'informations, consultez le site [Master Training Program | Homeland Security \(dhs.gov\)](#).
- Le **ministère de la sécurité intérieure** s'est associé au ministère de la justice et au ministère de l'instruction publique du Wisconsin pour publier un module d'apprentissage en ligne intitulé « Fondements de la prévention de la violence ciblée ». Veuillez consulter le site [Foundations of Targeted Violence Prevention | Homeland Security \(dhs.gov\)](#) pour accéder au matériel.

Relations avec les services de support

Les États devraient mettre en place un réseau de prestataires de services d'intervention pour les personnes qui menacent de recourir à la violence.

Les fonctionnaires de l'État doivent informer les prestataires de services de prévention de la violence de leur rôle dans le cadre du programme. Les États devraient également mettre en place un réseau de prestataires de services de prévention de la violence pour les individus qui menacent de recourir à la violence, afin de soutenir à la fois ceux qui ont besoin de se désengager de l'activité de violence ciblée et ceux qui s'engagent dans la même voie. Les États peuvent collaborer avec le CP3 afin d'identifier les moyens d'exploiter les services de soutien existants, d'améliorer le développement professionnel de ces prestataires de services et de développer de

nouveaux canaux pour fournir des services aux personnes qui en ont besoin.

Les États devraient mettre en place des systèmes permettant aux prestataires de services d'accéder à ceux qui ont besoin de services et envisager d'utiliser la technologie pour suivre les données relatives aux services de soutien afin de s'assurer que les demandes d'assistance sont traitées. Les services d'intervention doivent être accessibles aux personnes dont l'anglais est la deuxième langue ou une langue étrangère. En outre, les États devraient envisager de former les travailleurs sociaux à déterminer quand et comment impliquer d'autres professionnels, y compris les forces de l'ordre, dans un plan d'aide afin de garantir une attention suffisante à chaque individu.

Quelques exemples de programmes de support:

- Santé mentale gratuite/à faible coût
- Lutte contre les gangs
- Lutte contre la haine et les préjugés
- Sécurité en ligne
- Récidive/réinsertion
- Prévention de la violence armée
- Prévention de la violence entre partenaires intimes
- Prévention de la toxicomanie
- Prévention du suicide
- Pensée critique en ligne/éducation aux médias

Faire participer les parties prenantes

L'équipe TVTP doit examiner les efforts de prévention de la violence actuellement menés par les organisations, les entreprises privées et les agences gouvernementales locales et étatiques afin de déterminer si ces efforts sont complémentaires et d'identifier les possibilités de collaboration. Il s'agit notamment de programmes de prévention préexistants ou de réseaux locaux de praticiens de la prévention (par exemple, prévention du suicide, lutte contre le harcèlement, prévention de la toxicomanie, prévention des gangs) afin d'identifier d'éventuels recoupements avec une stratégie ciblée de prévention de la violence. L'équipe PTVT doit également identifier les parties prenantes susceptibles d'aider les

agences et organisations gouvernementales à fournir des services de prévention dans les communautés mal desservies.

L'équipe TVTP doit identifier les capacités et les limites des organisations et des parties prenantes avec lesquelles elle envisage de collaborer, ainsi que les rôles et responsabilités du TVTP qu'une partie prenante peut assumer en dehors de son rôle et de ses responsabilités traditionnels, afin de déterminer comment elle peut soutenir au mieux la mission de prévention. L'équipe du programme devrait veiller à ce que la responsabilité ne soit pas confiée à un seul groupe ou à une seule profession.

Lors de ses contacts avec les parties prenantes potentielles, l'équipe du programme doit définir la terminologie de la violence ciblée et de la prévention du terrorisme afin de sensibiliser le public à la question, en reconnaissant que certaines parties prenantes en dehors des services répressifs peuvent ne pas être familiarisées avec le sujet. Les parties prenantes potentielles doivent comprendre les statistiques relatives à la violence ciblée, la manière dont celle-ci affecte leur État et les raisons pour lesquelles elles devraient s'impliquer. L'équipe du programme doit collaborer avec les communautés locales de l'État pour identifier les besoins et informer le public du rôle et des responsabilités des parties prenantes dans le cadre d'une stratégie de programme de lutte contre la violence ciblée. Elle doit également être prête à répondre aux questions et aux préoccupations des parties prenantes.

Au lieu d'opérer uniquement par le biais des forces de l'ordre, la mise en œuvre efficace de la stratégie à l'échelle de l'État requiert l'engagement de plusieurs agences, niveaux de gouvernement et partenariats public-privé. Cette stratégie appelle à une collaboration pluridisciplinaire, à une rationalisation des efforts et à un partage des ressources et des services

Partenaires potentiels du TVTP		
Fédéral	État	Local/ONG
Département de la sécurité intérieure	Santé et services sociaux	Organisations communautaires
Bureau fédéral d'enquête	Agences de santé publique	Organisations confessionnelles
Centres de contrôle et de prévention des maladies	Application de la loi	Organismes à but non lucratif
Centre national de lutte contre le terrorisme	Bureau du procureur général	Écoles et universités
Département de la santé et des services sociaux	Législateurs	Prestataires de santé comportementale

Source : Feuille de route des gouverneurs pour la prévention de la violence ciblée, National Governor's Association (NGA)

Exemples de stratégies nationales de TVTP

En 2020, le Center for Best Practices de la NGA a reçu une subvention de deux ans du CP3 pour aider les États à développer et à mettre en œuvre des stratégies de prévention de la violence ciblée. Plusieurs États ont participé à la Policy Academy on Preventing Targeted Violence de la NGA, ce qui a conduit au développement et à la mise en œuvre de plusieurs stratégies de TVTP au niveau des États. Les exemples suivants illustrent les stratégies de prévention de la violence ciblée au niveau de l'État aux États-Unis.

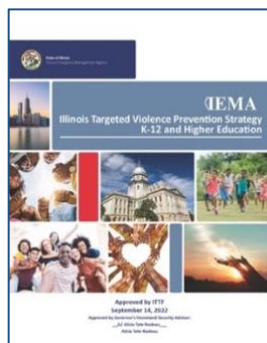
Stratégie de prévention de la violence ciblée de l'État de New York 2023



Cette [stratégie](#) fait appel à une approche multidisciplinaire de la santé publique pour impliquer un large groupe de parties prenantes afin de mieux comprendre les facteurs de risque pertinents et de prévenir la menace de toutes les formes de violence ciblée. L'approche de l'État de New York face à l'évolution constante de l'environnement des menaces a évolué vers un effort global. Cette stratégie de prévention de la violence ciblée décrit les efforts déployés par l'État pour lutter contre la violence ciblée et compléter la stratégie plus large de l'État en matière de sécurité intérieure. La stratégie indique que la plupart des interventions ont lieu au niveau local ou communautaire, avec un financement, une formation, des conseils et une assistance

opérationnelle de l'État pour soutenir au mieux les partenaires. Les buts et objectifs stratégiques de cette approche comprennent a) l'éducation à la prévention de la violence ciblée, b) le partage d'informations avec les parties prenantes et le public, et c) l'utilisation de programmes et d'initiatives efficaces pour perturber la violence ciblée et réduire l'impact potentiel de la violence ciblée.

Stratégie de prévention de la violence ciblée de l'Illinois, enseignement primaire et secondaire et enseignement supérieur



La [State of Illinois Targeted Violence Prevention strategy](#) coordonne les activités de prévention de la violence ciblée pour toutes les agences de l'État et les parties prenantes, y compris le gouvernement local, le secteur privé, la communauté et les partenaires locaux. L'Illinois propose une méthodologie pour coordonner les programmes de prévention et former des partenariats où les communautés peuvent partager des ressources de prévention qui répondent aux besoins de la communauté avant un acte de violence ciblée. Cet effort a rassemblé un groupe de travail diversifié d'experts en la matière dans tout l'État de l'Illinois - dans les domaines de la santé mentale, de l'éducation et d'autres programmes communautaires - afin de collaborer avec la sécurité publique et les agences fédérales et d'État. La stratégie vise à renforcer les ressources communautaires en matière de prévention ciblée de la violence pour la

prévention primaire, secondaire et tertiaire, l'enseignement supérieur et les équipes de prévention de la violence de la maternelle à la terminale, et à établir et maintenir les capacités des équipes régionales de prévention de la violence de la collectivité. La stratégie de l'Illinois s'aligne sur les buts et objectifs établis de la sécurité intérieure pour la période 2024-2028 afin de rester dynamique et de répondre à l'évolution des défis en matière de sécurité, en fournissant un cadre complet et tourné vers l'avenir.

Stratégie de prévention de la violence ciblée d'Hawaï 2022



L'État d'Hawaï a reconnu qu'il était urgent d'engager des ressources supplémentaires pour faire face à la menace persistante que représente la violence ciblée, en particulier la violence ciblée de masse, pour la sécurité publique de l'État d'Hawaï. Le gouvernement de l'État envisage la nécessité d'une [stratégie à l'échelle de l'État et de l'ensemble de la communauté](#) pour lutter efficacement contre toutes les formes de violence ciblée dans tous les domaines sociaux. L'Office de la sécurité intérieure d'Hawaï dirige cet effort de développement et de mise en œuvre d'une stratégie globale et communautaire de prévention de la violence ciblée, fondée sur des méthodologies modernes et opérationnelles et sur les meilleures pratiques. Les piliers de cette stratégie TVTP à l'échelle de l'État sont ancrés dans la communication, la collaboration et les équipes de gestion de l'intervention comportementale et de l'évaluation des menaces.

Conclusion

Une stratégie nationale de TVTP est un cadre global visant à protéger les communautés et les individus contre les risques de violence ciblée et de terrorisme. Enracinées dans une approche fondée sur la santé publique, les stratégies de TVTP des États mettent l'accent sur la collaboration multidisciplinaire tout en protégeant les droits civils, les libertés civiles et la vie privée. En mettant en œuvre les composantes essentielles des MABT, des mécanismes de partage de l'information, de la formation, des liens avec les systèmes de support et des structures de gouvernance, les États peuvent prévenir et traiter efficacement le problème complexe de la violence ciblée et du terrorisme tout en encourageant une culture de la non-violence et de la prévention de la violence.

Cette ressource de prévention est conçue pour fournir des conseils et une structure aux fonctionnaires des États, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux dirigeants des communautés et aux autres parties prenantes impliquées dans les efforts du programme TVTP. En travaillant ensemble et en adoptant cette approche globale, les États peuvent renforcer leur capacité à prévenir la violence ciblée et le terrorisme et à promouvoir le bien-être et la sécurité de leurs communautés.

Ressources complémentaires

Le Department of Homeland Security Center for Prevention Program and Partnerships (CP3) fournit des ressources pour prévenir et atténuer les actes de violence ciblée et de terrorisme. Ces ressources comprennent une assistance technique de la part du personnel de terrain, des subventions, ainsi que des formations et du matériel pédagogique pour contribuer à la sécurité de votre État.

Les **coordinateurs régionaux de la prévention** soutiennent les efforts ciblés de prévention de la violence et du terrorisme aux niveaux local et national. Ils partagent des informations, proposent des formations et aident à créer des réseaux de partenaires communautaires qui peuvent s'engager dans la prévention. Pour en savoir plus, visitez le site www.dhs.gov/cp3 ou pour entrer en contact avec un coordinateur régional de la prévention du CP3, envoyez un courriel à cp3field@hq.dhs.gov.

Le **programme de subventions pour la prévention de la violence ciblée et du terrorisme (Targeted Violence and Terrorism Prevention Grant Program)** fournit des fonds aux gouvernements des États, des collectivités locales, des tribus et des territoires, aux organisations à but non lucratif et aux établissements d'enseignement supérieur pour mettre en place ou renforcer les capacités de prévention de la violence ciblée et du terrorisme. Pour en savoir plus et poser votre candidature, consultez le site www.dhs.gov/tvtpgrants ou contactez l'équipe chargée des subventions à l'adresse terrorismprevention@hq.dhs.gov.

L'**outil de recherche de ressources de prévention** est un centre d'échange de ressources fédérales destiné à aider les partenaires à se préparer et à prévenir la violence ciblée et le terrorisme dans notre pays. Les ressources disponibles sur le site web comprennent des ressources de support communautaire, des possibilités de financement par subvention, des plateformes de partage d'informations, des recherches fondées sur des données probantes et des possibilités de formation visant à réduire le risque de violence ciblée, y compris la violence ciblée fondée sur la haine. Pour en savoir plus, consultez le site suivant : [Prevention Resource Finder | Homeland Security \(dhs.gov\)](#).

Mentions: Le Center Prevention Programs and Partnerships (CP3) souhaite remercier les partenaires et les experts qui ont donné leur avis sur les informations fournies dans cette ressource de prévention.